RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

## BREVET D'ÉTAT

	TION						
LE	BREVET	D'ÉTAT	D'ÉDUCATEUR	SPORTIF	DU	1 er	DEGRÉ

est attribué en application de l'arrêté Régional du 8 Mars 1994

à M onsieur PONS Alain

Né(e) le 30 Octobre 1962 à LA CIOTAT (13)

GRENOBLE

N° 38.94.0156

À GRENOBLE , le 8 Mars 1994

Le Titulaire,

P / Le Ministre chargé des sports,

Pour le Directeur Régional, Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Isère,

D.PONCELIN

